

Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

LUNDI 22 JANVIER 2024 À 14H

Crèche les Frênes

15, allée des Frênes, à Grenoble



QU'EST-CE QU'UNE **CRÈCHE AVIP** ?

Le CCAS intègre le dispositif de **crèches à vocation d'insertion professionnelle**, dites crèches « AVIP », afin de faciliter le quotidien des personnes en projet d'insertion professionnelle, en partenariat avec France Travail et le Conseil Départemental, en leur offrant la possibilité de faire garder leurs enfants de 0 à 3 ans.

Ce dispositif, créé en 2016 par le Gouvernement, France Travail (ex Pôle Emploi) et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, propose aux parents en insertion professionnelle un service pour faire garder leurs enfants afin qu'ils puissent mener à bien leurs démarches de recherche d'emploi : entretien d'embauche et de sélection, formation, rendez-vous avec France Travail, période d'essai, stage, création d'entreprise, etc.

Les structures labellisées « Crèches AVIP », accueillent les enfants à minima 10 heures

par semaine. Le dispositif prévoit un **accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie**, dispensé par les acteurs de l'insertion professionnelle, dans le cadre d'un **partenariat renforcé avec les établissements d'accueil du jeune enfant**.

Une phase d'expérimentation a eu lieu de novembre 2022 à décembre 2023 dans trois crèches de secteurs différents sur un total de 9 places, soit 10% de l'agrément pour chacune des crèches :

- **EAJE Les Frênes** : 4 places
- **EAJE 3 Pom** : 3 places
- **EAJE La Ribambelle** : 2 places

Par ailleurs, le projet a donné lieu à la création d'un poste de coordinateur à temps partiel (financement à 80% du coût du poste par la CAF).

POUR QUEL **PUBLIC** ?

Le dispositif (national) a été conçu à l'origine pour répondre aux besoins des familles les plus vulnérables et les plus éloignées de l'emploi, au premier rang desquelles :

- **Les chef-fes de familles monoparentales en insertion professionnelle**, qui ne peuvent compter sur des arrangements avec des conjoints pour la garde d'enfants
- **Les bénéficiaires du dispositif d'accompagnement global**, dispensé par France Travail, proposant à la fois un accompagnement social, souvent dispensé par le Conseil Départemental, et un accompagnement professionnel

- **Les jeunes parents de moins de 26 ans**, accompagnés par la Mission Locale

À NOTER

Selon les problématiques, les carences et les besoins repérés sur les territoires, le public bénéficiaire peut être élargi : allocataires du RSA, demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé, tous les demandeurs d'emploi etc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le prescripteur sollicite le CCAS qui étudie la demande et peut attribuer une place (10 heures hebdomadaires minimum) pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois. Cette attribution se fait dans le respect des places réservées à ce dispositif.

Un contrat d'engagement est signé par la famille, l'EAJE et le prescripteur. A ce titre, convention a été passée entre le CCAS, le Conseil Départemental et France Travail. Charge à ces 2 derniers organismes d'informer leurs délégués de l'existence du dispositif et de la procédure à suivre.

À l'issue de cet accueil AVIP, le CCAS s'engage à accompagner la famille dans la recherche d'un mode d'accueil plus durable si le besoin persiste.

Étant donné les possibilités d'accueil d'urgence dans les EAJE grenoblois et le nombre des places AVIP, ces dernières sont attribuées aux personnes démarrant dans un délai court, un parcours de formation, un emploi, un stage.

QUELQUES CHIFFRES

Depuis septembre 2023, le CCAS a enregistré :

8

Demandes
de personnes inscrites à
France Travail
dont 7 bénéficiant du RSA

100 %

sont des mères de famille
dont 3 familles monoparentales
et 5 familles dont l'autre
parent est en activité

5

vivent en
Quartier Politique de la Ville

Origine du besoin :

5 départs en formation

1 CDI

1 Chantier d'insertion

1 recherche active de stage après
validation d'un parcours de formation

Places attribuées :

7 accueils à temps complet

1 accueil tous les après-midi

L'EXTENSION DU DISPOSITIF

Le CCAS a pour projet d'étendre le dispositif AVIP en 2025, en créant **2 places sur chacun des secteurs 1, 2 et 4**, en plus des 9 déjà réservées sur les secteurs 3,5 et 6. Cette extension **portera à 15 le nombre total de places** AVIP et permettra la diffusion du dispositif sur l'ensemble du territoire grenoblois.

Par ailleurs, le CCAS travaille, en lien avec la CAF, à la **création de places AVIPS** (à vocation

d'insertion professionnelle et sociale), à destination d'un public **rencontrant des difficultés sociales** et ayant besoin d'une solution rapide pour entamer des démarches (de santé, administratives, formation linguistique etc.).

Ce projet prévoit un démarrage de 10 places identifiées dans différentes crèches dès 2024.

LA POLITIQUE PETITE ENFANCE À GRENOBLE

... EN CHIFFRES

4 630
enfants de moins
de 3 ans
à Grenoble

27
EAJE

Une capacité d'accueil
en EAJE de
1237 places

2767
Enfants différents
accueillis dans les EAJE
*Près de 2/3 des enfants
grenoblois*

880
Nouvelles admissions en
EAJE en accueil régulier
pour 1159 propositions

17 %
Des enfants accueillis
présentent des besoins
spécifiques
17,7 % en 2021

49 %
Des nouvelles
admissions sous le
seuil de bas revenus
47 % en 2021

6
Relais Petite Enfance
Pour une capacité
d'accueil totale de **1474** places

6
Crèches associatives

4
Lieux d'Accueil Enfants Parents
(LAEP)

Actions phares 2022-2023

- **Crèches à vocation d'insertion professionnelle** (AVIP)
- Lancement du **plan de réorganisation RH** de l'encadrement en EAJE
- Mise en place **d'informations collectives** à destination des jeunes ou futurs parents
- Lancement du **Projet éducatif petite enfance** et formation des nouveaux-elles arrivant-es
- **Crèche « à la demande »** : Expérimentation dans 4 crèches
- **Formation** sur la lutte contre toute forme de discrimination pour tou-tes les agent-es petite enfance
- Ouverture de l'**Espace Cultures Petite Enfance**
- Lancement de l'étude en matière de **garde atypique**

CONTACTS PRESSE

Service Communication du CCAS
cidp@ccas-grenoble.fr
04 80 70 12 26

Service Presse Ville de Grenoble
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21 / 04 76 76 11 42